



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Extension SUD de la ZAE de Charquemont – Aménagement et viabilisation de parcelle

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICH

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

2 0 0 0 2 3 0 7 5 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

VILLEMAIN

☐ Monsieur

Prénom(s)

FRANCK

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique n°39 b) – Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Projet d'aménagement d'une zone d'activités économiques d'une superficie totale de 7,04 ha avec 9950 m² de surface de plancher, comprenant la création de voiries, réseaux divers, ouvrages de gestion des eaux pluviales, aménagements paysagers et lots destinés à l'accueil d'activités économiques. Le projet fait l'objet d'un dossier au titre de la loi sur l'eau (IOTA).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur une superficie totale de 70 413 m².

Les travaux comprendront :

- terrassements généraux;
- création de chaussées;
- pose de réseaux enterrés;
- création d'ouvrages hydrauliques;
- aménagement des espaces verts avec noues.

4.2 Objectifs du projet

La présente étude concerne un projet de parc d'activités à vocation commerciale, artisanale et industrielle au niveau de la sortie de ville au Sud de Charquemont. Le projet est destiné à l'équipement du foncier en vue de favoriser l'implantation des activités suscitées. Le programme doit laisser de la flexibilité en ce qui concerne le découpage parcellaire, les demandes d'implantation pouvant varier de 2 000 m² à plus d'un hectares. Il est donc prévu un nombre maximum de 10 lots, qui pourront être adaptés en fonction des demandes des acquéreurs.

Ce projet d'aménagement permettra de :

- Développer l'activité économique de la zone,
- Viabiliser et rendre accessible les parcelles créées,
- Conforter et améliorer la circulation sur le site,
- Permettre la circulation de véhicules lourds,
- Consolider les emplois industriels en permettant de créer des emplois sur le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en l'extension d'une zone d'activités économiques sur une emprise de 70 413 m², comprenant la viabilisation de 10 lots destinés à l'accueil d'activités économiques.

La phase travaux comprend les opérations de terrassement, de création de voiries internes et d'accès, la réalisation des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité, télécommunications), ainsi que la mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues, tranchées drainantes, puits d'infiltration).

Les travaux incluent également l'aménagement paysager, la création d'un maillage viaire permettant la desserte des parcelles et l'adaptation des accès depuis les voies départementales.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, la zone d'activités accueillera des activités industrielles, artisanales et commerciales sur des lots viabilisés de tailles variables.

Les futurs bâtiments seront réalisés par les acquéreurs des parcelles.

Aucune phase de démantèlement n'est prévue. En cas d'arrêt d'activité, les constructions pourront être démolies ou reconverties conformément aux règles d'urbanisme en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure d'examen au cas par cas au titre de l'évaluation environnementale conformément à l'article R.122-2 du code de l'environnement. Il fait l'objet d'un permis d'aménager qui est en cours. Le projet est également soumis à la nomenclature "loi sur l'eau" (IOTA) au titre de la gestion des eaux pluviales et des ouvrages associés.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du Permis d'Aménager et nombre de lots créés. Surface totale des lots	70 413 m ² et 10 lots maximum 58 113m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

CHARQUEMONT

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situé en zone Uy du PLU en vigueur et s'inscrit dans les orientations du SCOT du Pays Horloger relatives à l'intégration paysagère et au recul vis-à-vis des lisières forestières.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Gestion des eaux pluviales par infiltration (noues, tranchées drainantes, puits perdus), pouvant interagir avec le sous-sol karstique (dolines).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Excédent possible lié aux terrassements et décaissements du terrain.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apports nécessaires pour la réalisation des voiries et plateformes.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Utilisation de matériaux naturels (granulats, remblais) pour la construction des voiries et plateformes.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est compatible avec les réseaux existants et projetés (AEP et assainissement dimensionnés pour la ZAE).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Impact limité compte tenu du classement en zone Uy du PLU, secteur déjà dédié aux activités économiques.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Impact limité compte tenu du classement en zone Uy du PLU, secteur déjà dédié aux activités économiques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de création de risque technologique (présence ICPE existante à proximité uniquement).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Présence de contraintes géotechniques locales (dolines, sol karstique) et exposition sismique faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Augmentation faible du trafic liée à l'activité de la zone (véhicules légers et poids lourds). Présence de voies départementales structurantes de part et d'autre de la zone de projet, dans un secteur présentant déjà des activités industrielles.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Nuisances sonores faibles liées au trafic et à l'activité économique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Mise en place et extension de l'éclairage public de la zone d'activités existante.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmosphériques liés au projet resteront limités et principalement associés à une légère augmentation du trafic routier. Chaque lot fera par ailleurs l'objet d'un permis spécifique en fonction de l'activité économique exercée. Les émissions dans l'air sont donc considérées comme faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les réseaux EU / EP
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux usées seront raccordées et rejetées dans les réseaux colle Les eaux pluviales sont gérées par infiltrations (noues, tranchées drainantes, puits perdus) permettant une restitution au terrain naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	EU
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets principalement en phase travaux (terrassement, chantier), gérés via filières réglementées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet est situé en zone Uy du PLU de Charquemont, ce qui limite l'impact d'urbanisation nouvelle. Il y a modification du paysage par urbanisation d'un terrain non bâti.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet entraîne une faible modification de l'usage des sols, le site étant actuellement une prairie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les études réalisées dans le cadre du projet concernent les études techniques de conception (voiries, réseaux divers et gestion des eaux pluviales). Un dossier Loi sur l'Eau est en cours de constitution, notamment pour la gestion des eaux pluviales par infiltration et les ouvrages associés.

Les études hydrogéologiques et techniques intègrent les contraintes locales liées à la présence de dolines et à la nature karstique du sous-sol.

Aucune autre évaluation environnementale spécifique n'a été réalisée au titre d'une autre législation applicable à ce stade.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intègre dès sa conception des mesures visant à éviter et réduire ses impacts sur l'environnement et la santé humaine. En premier lieu, l'implantation du projet en zone Uy du PLU de Charquemont, dédiée aux activités économiques, permet de limiter l'artificialisation à des secteurs déjà identifiés pour l'urbanisation. Une surface de plancher maximale de 9 950 m² est fixée afin de réduire l'impact global du projet.

Les voiries et réseaux ont été optimisés afin de limiter l'emprise au sol et de structurer efficacement la circulation des poids lourds, réduisant ainsi les nuisances et les conflits d'usage.

La gestion des eaux pluviales constitue une mesure centrale du projet, avec la mise en place de noues, tranchées drainantes et dispositifs d'infiltration (puits perdus), permettant de limiter les rejets et de favoriser l'infiltration dans le sol. Ces dispositifs tiennent compte des contraintes locales liées à la présence de dolines et à la nature karstique du sous-sol, afin d'éviter tout impact significatif sur les eaux souterraines.

Des mesures paysagères sont prévues, notamment la plantation d'alignements d'arbres et l'utilisation d'essences locales, afin d'assurer l'intégration du projet dans son environnement et de limiter l'impact visuel de la zone d'activités.

Les travaux seront réalisés dans le respect des normes en vigueur afin de limiter les nuisances temporaires (bruit, poussières, trafic de chantier).

Au regard des mesures mises en œuvre, le projet ne génère pas d'impact résiduel notable sur l'environnement ou la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale au regard de sa localisation en zone déjà destinée à l'urbanisation et de l'intégration de dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales.

De manière générale, les impacts du projet sont jugés faibles.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☐

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)